

LE TRAVEL MANAGER, MAÎTRE D'ŒUVRE CAMÉLÉON DU MOBILITY MANAGEMENT

L

es voyages d'affaires ont été longtemps considérés comme le privilège de certains collaborateurs. Les activités de l'entreprise s'étant faites de plus en plus internationales et ouvertes à tous, les budgets liés aux déplacements professionnels se sont envolés, attirant dès

cet instant le regard des Directions Générales.

Cinq années «de crise» plus tard, le prix d'achat de chaque prestation est désormais disséqué à l'excès sous le microscope des Directions Achats et des Directions Financières. Où se situe le Travel Manager dans ce paysage ?

On vous expliquera ici où et là que ce «titre», inconnu il y a 15 ans, ne définit plus correctement la fonction. Il y a 6 ans, en France, la profession a défini ses activités et s'est structurée autour de l'AFTM. Le contour n'a

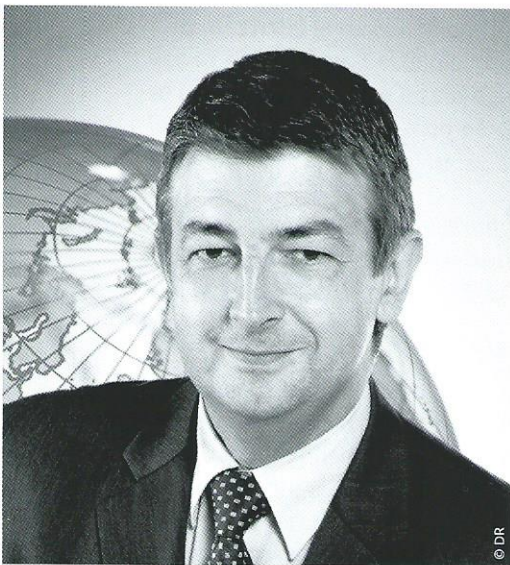
cessé de s'élargir depuis et nous parlons maintenant de «gestion de la mobilité». Bravant les effets de mode, le Travel Manager évolue depuis le poste privilégié qu'il occupe au sein des entités mais avec le recul nécessaire à son objectivité. Il saura ainsi détecter les leviers optimisés et conseiller chaque secteur sur les actions prioritaires à entreprendre dans la gestion des déplacements professionnels.

Sur le plan humain pour commencer, il doit aujourd'hui intégrer les notions de droit du travail, la responsabilité sociale et sociétale des entreprises, la sécurité et la sûreté, la communication, la formation, ce qui en fait un interlocuteur naturel des DRH ou des Directions Sécurité.

Les données et donc les technologies de l'information, par leur caractère stratégique, sont le plus souvent rattachées à la Direction Financière. En charge de cette analyse globale des coûts, le Travel Manager doit alimenter les bases de traitement sur un périmètre de plus en plus large : notes de frais, flottes de véhicules, visio et audio-conférences, téléphonie fixe ou mobile, séminaires et événementiel.

Que l'on parle «d'environnement de travail», de «mobilité physique ou virtuelle», «d'outils de mobilité» ou «d'avantages en nature», le Travel Manager ne pourra jamais être «expert en tout». Il sera avant tout un chef d'orchestre qui saura à moindre coût partager son expérience et de sa vision globale sur ce qui compose la «mise en relation des collaborateurs». En mode projet, il s'appuiera sur les compétences des experts de chaque domaine pour piloter les unes après les autres les composantes de la mobilité des salariés sans perdre de vue ses objectifs : simplicité, bas prix et bon sens. ●

*Pour en savoir plus : livre blanc « Mobility Management » dans la collection « Profession Travel Manager » - Septembre 2013
En téléchargement sur www.aftm.fr*



Claude LELIÈVRE

Vice-président
de l'AFTM
(Association
Française des
Travel Managers)